

Dans les sept jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la signature du présent contrat, le consommateur a le droit de se rétracter sans frais de son achat, à condition d'en prévenir l'entreprise par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le consommateur renoncerait à ce droit est nulle. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit expédiée avant l'expiration de celui-ci.

## MISSION DE COURTAGE DE VENTE

Le soussigné, nom : ..... adresse : .....  
NN..... ci-après nommé « le propriétaire »

donne **MISSION EXCLUSIVE** à l'agent immobilier Christian Hasiba, rue de la Brasserie 33, 1050 Ixelles, IPI 502 716, dénommée ci-après « l'agence », à l'effet de trouver un acquéreur pour le bien

Maison / Appartement au .....étage, avec garage / parking N°..... - Cave N°....., situé :

moyennant un prix de : ..... avec un prix minimum de : .....

Le bien est libre d'occupation à l'acte – loué et EST – N'EST PAS grevé d'une hypothèque

1. Le propriétaire transmettra à l'agence les documents nécessaires à la mission, et l'informerá dès le début de la mission d'un éventuel contentieux juridique, d'un accord ou droit, ou de tout autre élément pouvant influencer la valeur du bien. Il déclare que le bien n'est – à sa connaissance – affecté d'un vice caché, qu'il n'y a pas d'infractions urbanistiques et qu'il est actuellement destiné à usage : ..... et que cette destination est parfaitement conformes aux prescriptions urbanistiques.
2. Les honoraires de l'agence s'élèveront à 3,63% (3%+TVA) du prix de vente, payables au plus tard le jour de l'acte authentique, dans le cas où le propriétaire conclut un engagement de vente ferme et irrévocable pendant la durée de la mission et jusqu'à 6 mois après son expiration s'il conclut un tel engagement avec une personne avec laquelle l'agence a été en contact dans le cadre de l'exécution de sa mission. Aux clients de l'agence sont associés toutes personnes qui sont dans une telle relation avec le client qu'il est raisonnable d'admettre qu'elles ont directement bénéficié de cette information (par exemple famille, société, amis, etc.). Une liste de personnes avec lesquelles l'agence a été en contact sera envoyée par e-mail au plus tard sept jours après l'expiration de la mission et tous les mois pendant la mission. Le propriétaire déclare qu'il n'a conclu aucune convention équivalente avec un tiers et s'interdit de le faire pendant toute la durée du contrat.
3. Au cas où le propriétaire renoncerait à conclure un compromis de vente à un prix égal ou supérieur au prix minimum, il sera en toute hypothèse tenu de régler les honoraires convenus au point 2. Si aucun candidat acquéreur, s'étant engagé fermement à acquérir, n'est trouvé par l'agence, le propriétaire ne sera redevable **d'aucune rémunération**.
4. Par la présente, le propriétaire mandate irrévocablement son Notaire (.....) de verser les honoraires à l'agence en la prélevant sur le prix de vente dans le cas où les honoraires de l'agence n'auraient pas encore été payés avant.
5. La présente mission est confiée pour une durée déterminée de 2 / 3 / 6 mois à dater de ce jour. Avant l'échéance les parties pourront mettre fin à la mission à tout moment moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire de 3000€.
6. **Sauf renonciation par lettre recommandée au plus tard un jour avant l'échéance, la mission se prolongera tacitement d'un mois à chaque fois.**
7. Le soussigné déclare agir en qualité de propriétaire ou comme son délégué et est par là responsable de l'exécution de la présente convention.

Fait à ..... en double exemplaire et de bonne foi, le .....

Pour l'agence,

Le propriétaire